

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Charles ORSUCCI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE ».

- **OBJET** : VIOLENCES EN CORSE.

VU le contexte récurrent de violences en Corse,

VU les derniers assassinats survenus sur le territoire insulaire,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité de lutter contre toutes les formes de dérives,

CONSIDERANT qu'il est indispensable que la Justice en Corse obtienne des résultats,

CONSIDERANT que les inégalités sociales constituent l'une des causes incontournables entraînant des phénomènes de violences et donc que leur lutte demeure une priorité,

CONSIDERANT le droit imprescriptible des citoyens de cette île de vivre dans une société apaisée,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son soutien en direction des familles et proches des victimes.

APPELLE à un sursaut citoyen et pacifique.

CONDAMNE avec la plus grande fermeté ces violences contraires aux valeurs d'humanisme qu'elle défend ardemment.

DEMANDE à l'Etat un renforcement des puissances régaliennes, notamment de justice et de police au sein du territoire insulaire.